

Michel Fouchault
11 rue de l'Amandière
77840 Coulombs en Valois

Le, 27 novembre 2017

P.L.U CROUY sur OURCQ
enquête publique

Madame Le Commissaire Enquêteur,

Aux observations que j'ai déjà portées au registre, je souhaite y joindre ce complément d'information.

Suite à la lecture de plusieurs observations apportées au dossier d'enquête où je suis mis en cause soit en ma qualité d'ancien Maire, soit en tant qu'agriculteur exerçant son activité sur la commune, je tenais à vous préciser que mon intervention sur ce registre ainsi que la lettre ouverte diffusée sur la commune sont sans équivoque.

Vous n'y trouverez aucun propos ni aucune action passée ou présente permettant de déduire comme certains le font qu'il y a une recherche d'intérêts personnels.

Bien au contraire, mon objectif est la défense de l'intérêt général de la commune à l'inverse de ceux qui sous entendent le contraire. Il suffit de s'en tenir aux faits en matière d'urbanisme (révision et modification du P.O.S précédent).

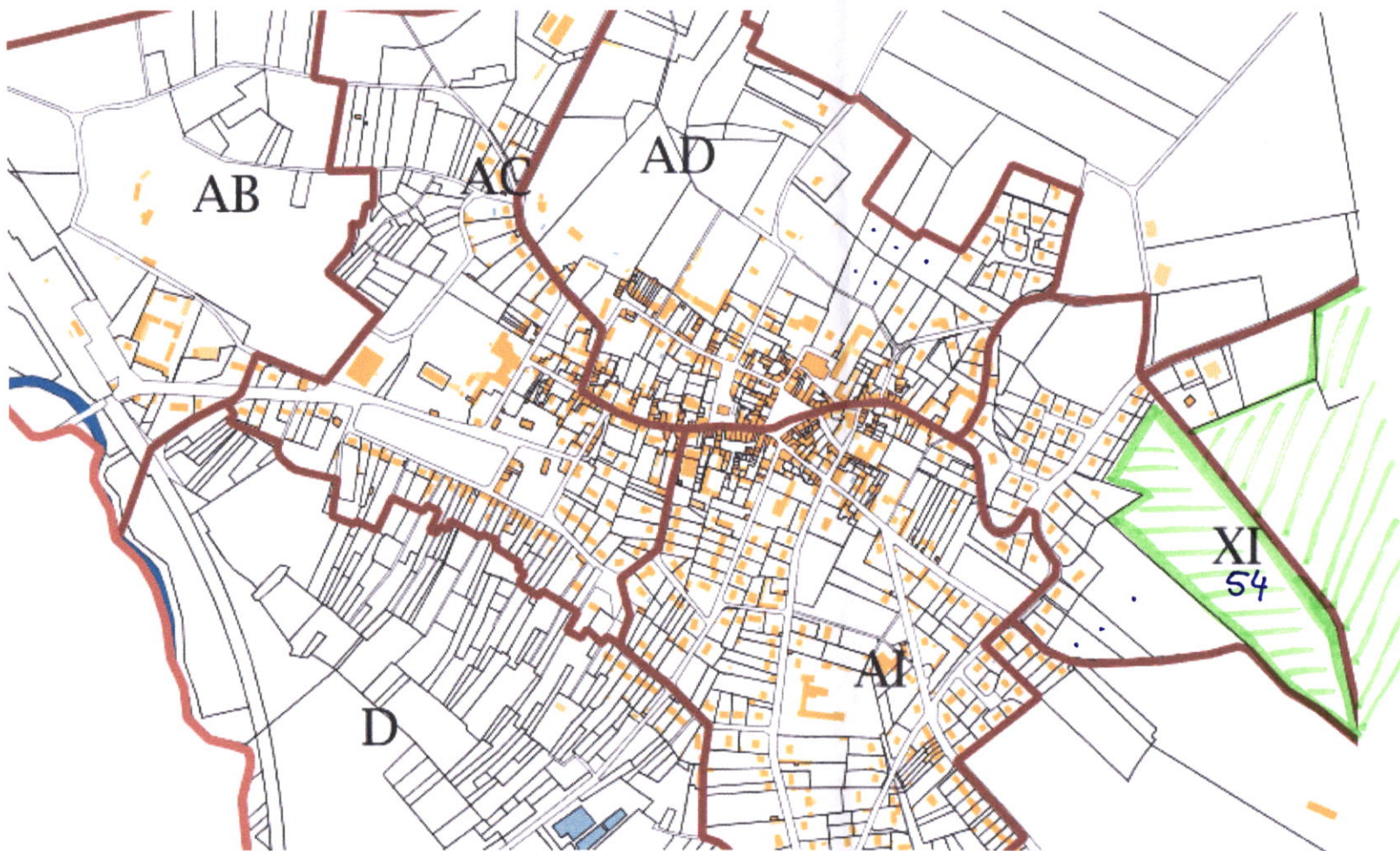
Aujourd'hui, comme hier, je ne dispose d'aucun mètre carré de terrain susceptible d'être muté en terrain constructible.

Dans l'exercice de ma profession, j'ai été amené à acquérir des terres agricoles (que j'ai toujours cultivées en tant que fermier) parce qu'elles étaient mises en vente par les propriétaires. C'est le cas d'une parcelle sur le site des « terres blanches ». **Je n'ai aucune demande et mon action n'est pas tournée vers un objectif de changement de destination de cette parcelle cadastrée XI 0054 malgré sa proximité des zones bâties actuelles et sa très mauvaise rentabilité agricole.**

Afin de taire cette polémique sans fondement et visant à porter le discrédit sur ce que je crois possible de faire pour rendre ce P.L.U compatible avec une urbanisation future réussie, veuillez croire Madame en ma sincérité.

Michel FOUCHAULT

Pièce jointe : Plan situation XI 0054



Afficher un drapeau sur les parcelles en instance d'une mise à jour graphique

- outils simples
- outils avancés

Source : CADASTRE